

Enquête typologique sur le surendettement : l'analyse des professionnels de l'ASF

L'enquête typologique 2010 sur le surendettement effectuée par la Banque de France a été rendue publique hier.

Cette enquête triennale donne des indications sur le profil socio démographique des personnes ayant déposé un dossier en commission de surendettement, ainsi que sur les caractéristiques de ces dossiers. Elle est donc analysée de manière très approfondie par les professionnels concernés. Cette année, les résultats sont particulièrement intéressants car les données ont été collectées en 2010, donc après la crise.

Sur le **profil sociodémographique des surendettés**, qui déposent un dossier en commission de surendettement déclaré recevable, les points clés sont les suivants :

Situation par rapport à l'emploi : **50 % sont sans emploi**,

- 13% sont retraités,
- et seulement 37% ont un emploi.

Situation familiale : **65 % vivent seuls** (contre 58 % en 2001),

- 40.3% sont des femmes seules,
- 34.5% sont séparés ou divorcés (contre 26.5% en 2001).

Situation locative : **91.1 % sont locataires** (à titre payant ou gratuit)

- 7.5% seulement sont propriétaires ou en accession à la propriété (contre 14.6% en 2001).

Ressources et capacité de remboursement :

- **54 % des dossiers présentent des revenus inférieurs ou égaux au SMIC** (contre 44,6 % en 2004, et 42,2 % en 2001),
- **55.8 % ont une capacité de remboursement négative¹** (contre 35 % en 2007 et 27.2 % en 2001).

Les **caractéristiques financières des dossiers de surendettement** ont évolué comme suit :

- le **niveau d'endettement moyen des dossiers recevables** s'établit à **34 456 €**,
- des dettes bancaires sont présentes dans 95 % des dossiers avec une moyenne de 30 170 € par dossier,
- le **crédit à la consommation est présent dans 91 % des dossiers, pour un montant global de 23 760 €**. Le **crédit renouvelable est présent dans 82 % des dossiers, pour un montant global de 16 879 €** ;
- des **dettes de charge courante** (énergie, loyer, télécommunications, impôts...) sont **présentes dans 76 % des dossiers**, et s'élèvent à 4 130 € par dossier,
- **d'autres dettes** (sociales, professionnelles, diverses) **sont présentes dans 54 % des dossiers** avec une moyenne de 4 900 € par dossier.

¹ Ce qui signifie que les seules charges indispensables à la vie courante absorbent –et au-delà– la totalité du budget.

Il est évidemment très dommage que la Banque de France n'ait pas publié cette année son analyse des causes du surendettement, effectuée lors des trois enquêtes précédentes. L'analyse des chiffres de 2010 confirme que les tendances observées précédemment demeurent largement valables, voire se sont accentuées, avec une **prédominance des situations de déstabilisation à l'origine du surendettement** telles que la perte d'un emploi, à côté du divorce, de la séparation, ou de la maladie.

Les derniers chiffres 2010 de la Banque de France montrent clairement que **le profil des personnes qui déposent un dossier en commission de surendettement s'est sensiblement dégradé, sans recours manifestement excessif au crédit** (cité par la Banque de France comme facteur exclusif dans seulement 13 % des cas), mais rencontrant des difficultés pour faire face aux charges de la vie courante, après un accident de la vie, tel que chômage ou divorce.

Contacts : *Françoise Palle-Guillabert, Délégué Général 01 53 81 51 51*
Isabelle Bouvet, Assistante 01 53 81 51 56